

SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 JUIN 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Rivière-Bleue, MRC de Témiscouata, tenue le 16 juin 2025 à 19 h 00, à la salle du conseil municipal, et à laquelle sont présents : les conseillères Mesdames, Thérèse Beauregard, Véronique Bossé, Claudine Marquis, Lyne Patry et Christiane Roy, le conseiller Monsieur Yves Gagné, formant quorum sous la présidence de Monsieur Claude H. Pelletier, maire.

Madame Claudie Levasseur, directrice générale, assiste à la présente séance.

1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Claude H. Pelletier, maire, déclare la séance ouverte.

2.- RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Comme tous les membres du conseil municipal ont dûment été convoqués, les membres présents renoncent, conformément aux dispositions de l'article 157 du *Code municipal*, à l'avis de convocation.

Leurs signatures apparaissant ci-dessous confirment ce consentement.

Madame Thérèse Beauregard

Madame Véronique Bossé

Madame Claudine Marquis

Madame Lyne Patry

Madame Christiane Roy

Monsieur Yves Gagné

Monsieur Claude H Pelletier

25-06-125

3.- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de cette séance extraordinaire du conseil municipal de Rivière-Bleue soit le suivant :

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Annulation de la résolution 25-04-078 - Vente de terrain – Madame Lise St-Pierre
3. Vente de propriété – Monsieur Germain Roy
4. Radiation d'un compte divers irrécouvrable

La proposition est acceptée à l'unanimité.

25-06-126

**4. Annulation de la résolution 25-04-078 - Vente de terrain –
Madame Lise St-Pierre**

Il est proposé et résolu à l'unanimité que ce conseil accepte l'annulation de la vente du terrain pour Madame Lise St-Pierre, situé sur la rue de la Colline, lot rénové 5 905 288.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

25-06-127

5. Vente de propriété – 138, rue Saint-Joseph Nord

ATTENDU QUE la cantine au 138, rue Saint-Joseph N, qui appartient à la municipalité n'est plus en fonction depuis quelques mois;

ATTENDU QUE plusieurs tentatives pour rendre le commerce de restauration ont échouées;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une offre d'achat par Monsieur Germain Roy;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont étudié le dossier et en sont venus à un consensus;

ATTENDU QUE la directrice générale, Madame Claudie Levasseur, a discuté avec Monsieur Germain Roy qui désire faire l'achat de la cantine au 138, rue Saint-Joseph N pour lui faire part des exigences, attentes et conditions pour l'achat;

ATTENDU QUE Monsieur Germain Roy a donné son assentiment aux conditions qui lui ont été soumises;

ATTENDU QUE le montant de vente (15 000,00 \$) plus les taxes admissibles doit être acquitté en totalité avant lors transfert de propriété,

Il est proposé et résolu à l'unanimité que la Municipalité accepte l'offre de Monsieur Germain Roy

QUE la municipalité conserve les installations de vidange des roulottes sur le terrain et que celle-ci pourra être utilisée par les citoyens.

QUE la directrice générale soit autorisée à appliquer la présente résolution et à faire la signature de tous les documents requis pour officialiser la transaction.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

25-06-128

6. Radiation d'un compte divers irrécouvrable

ATTENDU QUE le compte de Monsieur Gabriel Ducas-Thibault pour la location de la cantine au 138, rue Saint-Joseph N est en souffrance depuis décembre 2024;

ATTENDU QUE ce compte demeure impayé à ce jour et que Monsieur Gabriel Ducas-Thibault ne loue plus la cantine désormais;

Il est proposé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de la Municipalité de Rivière-Bleue inscrive le montant radié au poste Mauvaises créances des livres comptables de la Municipalité, pour l'année 2025.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

7.- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune nouvelle question n'est formulée à la suite des précédents échanges.

8.- CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 19 h 15, tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, l'assemblée est levée.

Directrice générale

Maire